



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1902

Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la
Végétalisation des Résidences autonomie - Lancement de l'opération n° 60034532
"Végétalisation des Résidences autonomie" et affectation d'une partie de l'AP n° 00001/2021-1

Action Sociale

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1902 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SAHLMAS ET AU CCAS DE LYON POUR LA VEGETALISATION DES RESIDENCES AUTONOMIE - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60034532 "VEGETALISATION DES RESIDENCES AUTONOMIE" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 00001/2021-1 (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2021/584 en date des 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Végétalisation des établissements ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 00001/2021-1.

Le CCAS et la SAHLMAS ont engagé une réflexion sur la végétalisation des résidences autonomie, dans l'objectif d'une part de favoriser le confort d'été au regard de la surchauffe urbaine, et d'autre part d'améliorer le cadre de vie des résidents par la mise en valeur des espaces extérieurs.

Une étude, réalisée par le cabinet Tribu, a permis tout d'abord d'établir le diagnostic détaillé en matière de sensibilité à la surchauffe et d'aménagement extérieur pour chacune des résidences. Puis, un plan d'action a été établi, ainsi qu'une hiérarchisation des opérations, en fonction des enjeux en terme de surchauffe estivale et de potentiel d'amélioration.

L'étude a retenu les résidences suivantes comme étant prioritaires pour la réalisation des travaux : Pradel, Danton, Clos Jouve, Thiers, Charcot et Marc Bloch.

Le programme de travaux comprend notamment en fonction des spécificités de chaque résidence : des plantations d'arbres de grand développement, agrandissements de zones de plantations, créations de haies, la désimperméabilisation de certaines surfaces pour création de terrain de pétanque, de stabilisé ou revêtement enherbé, la rénovation de terrasses hautes. Les travaux sont programmés de 2022 à 2025.

Aussi, pour financer ces travaux, la SAHLMAS sollicite auprès de la ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement global de 190 500€ selon l'échéancier suivant :

- 2022 : 37 400 €;
- 2023 : 68 000 €;
- 2024 : 29 000 €;
- 2025 : 56 100 €

Par ailleurs, le CCAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement global de 39 500€ selon l'échéancier suivant :

2024 : 39 500€

L'opération n° 60034532 estimée à 230 000 € est financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 », programme 00001.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60034532 « Végétalisation des résidences autonomie » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation de l'AP n° 2021-1, programme 00001.
- 2- Une subvention d'équipement d'un montant de 190 500 € est allouée à la SAHLMAS par la Ville de Lyon pour les travaux de végétalisation des résidences Thiers, Danton, Marc Bloch, Charcot et Pradel.
- 3- Une subvention d'équipement d'un montant de 39 500 € est allouée au CCAS de Lyon par la Ville de Lyon pour les travaux de végétalisation de la résidence Clos Jouve.
- 4- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon d'une part, entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS d'autre part, sont approuvées.
- 5- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.
- 6- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de ces subventions seront financées à partir des crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon, opération 60034532, programme 00001, AP n° 2021-1, et seront imputées sur le chapitre 204, fonction 4238, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2022 : 37 400 €;
- 2023 : 68 000 €;
- 2024 : 68 500 €;
- 2025 : 56 100 €

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET